Image not found or type unknown

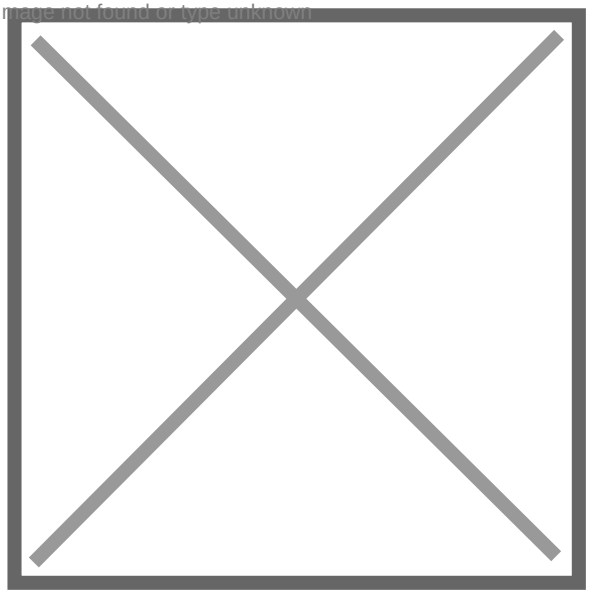

Changement de mode de garde pour mes filles

Par **basake**, le **10/01/2013** à **12:40**

Bonjour,

Séparée de mon conjoint depuis 2 ans le juge aux affaires familiales m'a accordé la garde de mes filles 7 ans et 5 ans aujourd'hui .

Elles voient leur père un week end sur deux et la moitié des vacances scolaires .

Il souhaite demander une garde alternée une semaine chez lui et une semaine chez moi.

Aucun éléments nouveaux n'est intervenu par rapport a la décision d'origine du juge.

Il n'y a aucune entente entre nous !
Sur sa semaine de garde elles seraient chez la nounou jusqu'a 21h ! En effet il travaille en 2*8 !
De plus j'attend un bébé qui sera chez la même nounou que mes filles, ce qui fait que quand j'irais chercher le bébé je laisserais les filles chez la nounou sur les semaines de garde de leur père !

Sur quels motifs peut on modifier un mode de garde sachant que tout ce passe bien pour mes filles comme c'est actuellement !

Par **cocotte1003**, le **10/01/2013** à **13:25**

Bonjour, le jAF décidera en fonction des propositions de chacun des parents dans l'intéret des filles. Essayez d'envisager un droit de visite élargi après exemple du vendredi apres l'école au lundi ou un mercredi sur deux..., cordialement

Par **basake**, le **10/01/2013** à **13:39**

le droit de visite élargi est déjà en place du vendredi soir après l'école au lundi matin il les amènes a l'école un week end sur deux . le mercredi n'étant pas possible vu son travail

Par **cocotte1003**, le **10/01/2013** à **13:41**

s'il peut pas s'en charger le mercredi pourquoi le pourrait-il toute une semaine ?

Par **basake**, le **10/01/2013** à **15:25**

Merci ça me rassure !

je suis très inquiète j'ai peur que le juge accepte de faire un essai de 6 mois par exemple.

Moi même issu de parents divorcés je sais ce que c'est d'être transbahuté d'un côté puis de l'autre !

Nous ne sommes pas du tout sur la même longueur d'onde en ce qui concerne l'éducation, si elles restent chez la nounou jusqu'a 21h je ne pense pas que ce soit le rôle de la nounou de leur faire faire les devoirs par exemple, tant de questions que je me pose de peur de perdre mes filles !

Déjà quand il les a une semaine en vacances la plus jeune demande souvent de rentrer avant la fin mais rien pour prouver que ma fille me demande de rentrer ...rien pour prouver que la grande y reste parce qu'il la tiens en lui faisant des cadeaux sans cesse...rien pour prouver que quand il les a et qu'elles sont malades il m'appelle sans cesse car il arrive pas a gérer... il gère même pas un caprice ! et ce n'est pas a mon avantage de le dénigrer devant le juge !
Je reste persuader qu'il veut se mode de garde pour ne plus me payer de pension alimentaire et bénéficier de la moitié des allocations familiales !
qu'en pensez vous ? détresse complète !

Par **cocotte1003**, le **10/01/2013** à **15:32**

Alors déjà surtout ne pas dénigrer le pere devant le juge, appuyer tout ce que vous avancez par des preuves. démontrez au juge pour tout ce passe bien pour le moment. Les juges ne changent pas facilement le mode de garde surtout si vous ne faites pas obstruction aux relations avec le pere. Envoyez lui une lrar pour lui proposer le mercredi et joigne en copie +

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

de sa réponse à votre dossier, cordialement

Par **basake**, le **10/01/2013** à **15:44**

merci pour vos conseils, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés